

### **COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS** 151 rue Léon-Maurice Nordmann - 75013 PARIS htpp://www.plongee.paris contact@plongee.paris

**SAISON 2022 - 2023 BULLETIN D'INSCRIPTION** 

## SECOURISME – recyclage RIFAP/RIFAA/RIFANAP

Les convocations et les communications étant envoyées par mail, merci d'inscrire votre adresse de façon lisible		
CANDIDAT		
Prénom/Nom :		
Adresse :		
Code Postal :		
Né (e) le :	Dépt :	n° dépt :
Email :		
Tél. :		
Niveau de plongeur :	Délivré le :	
Nom du Club :		
N° du Club :	Licence N° :	
Date et lieu de la formation RIFAP ou du dernier recyclage :		
Fait à :	le:	
Signature:		
Cochez la date choisie et la (ou les) formation(s) souhaitée(s)		
☐ 15 janvier 2023	☐ 12 mars 2023	☐ 16 avril 2023
☐ RIFAP (plongée) - ☐ RIFAA (apnée)- ☐ RIFANAP (nage avec palmes)		
Séances pratiques – Apporter PMT et pièce de 1€ Lieux & horaires à préciser		
(1) N'oubliez pas que votre club doit être à jour de sa cotisation 2022-2023 au Codep Paris pour pouvoir présenter ce candidat à cette formation		



# COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS 151 rue Léon-Maurice Nordmann – 75013 PARIS http://www.plongee.paris contact@plongee.paris

SAISON 2022 - 2023 BULLETIN D'INSCRIPTION

### PIECES A JOINDRE A VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- Photocopie de la licence FFESSM 2022 ou 2023 (la licence 2023 sera exigée pour la formation)
- Photocopie du PSC1, d'un diplôme équivalent ou d'une attestation de recyclage (de moins de 2 ans)
- Photocopie du RIFAP, RIFAA ou RIFANAP
- Chèque de **35 euros** à l'ordre de *FFESSM Codep Paris*
- Photocopie du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la plongée subaquatique ou à l'apnée de moins de 1 an

Si vous souhaitez une nouvelle compétence, vous devez ajouter le coût de la carte (15 €) par compétence souhaitée.

Les originaux vous seront demandés au démarrage de la formation.

#### Le dossier et le chèque sont à retourner à

Daniel Splingart 11 rue Léo Lagrange 94270 le Kremlin Bicêtre

Contact: Daniel Splingart, secourisme@plongee.paris

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS: 15 jours calendaires avant le démarrage de la session, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier arrivé après cette date pourra être refusé. Le Codep Paris se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Vous en serez alors avisé par mail au plus tard 10 jours avant le démarrage de la formation et votre dossier vous sera retourné ou conservé, à votre demande, pour une session ultérieure.